Nations Unies A/55/726–S/2001/3

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2001
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 20 b) de l'ordre du jour
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 19 décembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, le Soudan ayant assuré la présidence du Groupe de l'IGAD, de vous faire tenir copie de la Déclaration de Khartoum publiée par le huitième Sommet de l'IGAD qui s'est tenu à Khartoum le 23 novembre 2000. Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la Déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 20 b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

*

Le Représentant permanent
(*Signé*) Elfatih **Erwa**

01-20139 (F) 110101 110101

Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Le Sommet de Khartoum de l'IGAD publie sa Déclaration finale, Khartoum, le 23 novembre 2000

Le huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a conclu ses travaux au Friendship Hall, de Khartoum, le jeudi 23 novembre 2000, et publié la Déclaration de Khartoum, dont on trouvera ci-dessous le texte intégral :

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

Déclaration de Khartoum du huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement Khartoum, le 23 novembre 2000

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, représentant Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan, réunis à Khartoum sous la présidence de S. E. M. Omer Hassan Al-Bashir, Président de la République du Soudan, ayant longuement discuté des moyens et méthodes pour consolider notre coopération dans divers domaines politiques, économiques, sociaux, humanitaires et autres, sommes convenus de ce qui suit :

1. Concernant le développement politique de la région

1.1 Nous accueillons avec satisfaction les développements politiques positifs qui se sont produits dans la sous-région et qui constituent des éléments de bon augure pour les efforts visant à maintenir la paix et la stabilité dans nos pays membres et pour l'établissement d'un climat favorable à la réalisation du noble objectif de paix, de développement et d'intégration par une coopération sous-régionale renforcée.

1.2 **Au sujet du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée**. Nous notons avec satisfaction la cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée et nous félicitons ces deux pays d'avoir conclu et signé un accord de cessation des hostilités. Nous sommes convaincus que l'application de cet accord, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), apportera une solution permanente à ce conflit.

1.3 **Au sujet des processus de paix pour la Somalie et pour le sud du Soudan**. Nous avons procédé à des consultations poussées en ce qui concerne les processus de paix pour la Somalie et pour le sud du Soudan et, après avoir pris connaissance de rapports portant sur les deux cas, nous avons adopté les résolutions jointes à la présente déclaration.

2. Concernant l'amélioration de la coopération sous-régionale au cours du nouveau millénaire

2.1 Nous considérons que nos pays et nos peuples doivent s'unir et conjuguer leurs efforts pour relever les défis auxquels notre région est confrontée alors que nous entrons dans le nouveau millénaire. Nous sommes persuadés que nos peuples ont le droit de vivre en paix et de raviver leur espoir d'une unité plus complète et forte, qui transcende les différences culturelles, idéologiques et nationales. Nous nous engageons aussi à promouvoir une démocratie de participation et à l'adapter aux conditions locales de nos États membres. Nous sommes en outre résolus à promouvoir la liberté d'expression et d'association, la transparence, la saine conduite des affaires publiques et la primauté du droit dans nos États membres.

2.2 Les droits de l'homme, civils, culturels, économiques, sociaux et politiques, sous toutes leurs formes, constituent pour nos populations des droits imprescriptibles et indivisibles. Par conséquent, nous réaffirmons notre engagement à respecter les droits de l'homme et à garantir leur application et leur protection par des systèmes efficaces visant à assurer et à réaliser un développement durable.

2.3 Nous encourageons la création d'associations régionales de syndicats professionnels, de chambres d'industrie et de commerce, d'unions parlementaires et d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que de sociétés civiles des États membres en vue de promouvoir la participation populaire des éléments de la société civile à titre d'intervenants majeurs dans les débats relatifs aux libertés fondamentales et au bien-être de nos populations. Nous chargeons par ailleurs le secrétariat de l'IGAD de coordonner les activités des ONG nationales des États membres et de s'assurer de leur participation au besoin.

2.4 Nous nous déclarons aussi favorables à l'adoption de mesures visant à faciliter et à développer le commerce interétatique entre les pays membres de la sous-région et nous prions le secrétariat de l'IGAD d'examiner le projet d'accord présenté à ce sujet par le Soudan, afin de formuler un projet de protocole commercial qui sera soumis à la prochaine réunion ministérielle pour examen et adoption éventuelle.

2.5 Nous nous déclarons résolus à promouvoir la coopération économique régionale et nous invitons instamment les États membres de l'IGAD à prendre les mesures nécessaires pour réaliser des projets transfrontières de caractère régional, notamment des projets d'infrastructure dans les secteurs des transports, des communications et de l'énergie. Il convient d'encourager une telle participation du secteur privé dans divers projets régionaux, notamment les services liés au commerce, compte tenu du rôle croissant que celui-ci est appelé à jouer dans l'intégration régionale qui est de plus en plus rapide.

2.6 Nous sommes conscients de l'importance du rôle que joue le Forum des partenaires de l'IGAD et nous invitons instamment la communauté internationale à contribuer généreusement à la promotion de projets et de programmes. De plus, nous prions instamment le secrétariat de l'IGAD de procéder à une vigoureuse mobilisation des ressources avec le Forum des partenaires et d'autres organismes donateurs internationaux non traditionnels afin d'accélérer la réalisation des programmes d'harmonisation des politiques et des projets prioritaires de l'IGAD, notamment les projets relatifs aux infrastructures régionales. En cette matière, nous jugeons préoccupante la politique discriminatoire adoptée par les donateurs dans le financement des projets régionaux, étant donné qu'une telle discrimination est contraire aux ef-

forts régionaux et aux efforts d'intégration. Nous appuyons les résolutions adoptées par le vingtième Conseil des ministres de l'IGAD en ce qui concerne les relations avec les partenaires.

2.7 La sécheresse qui frappe en ce moment notre région est pour nous un sujet de préoccupation et nous réaffirmons notre détermination à lutter contre les catastrophes naturelles ou causées par l'homme. À cet égard, nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'établir un mécanisme de préparation aux catastrophes et de renforcer le Centre de surveillance de la sécheresse établi à Nairobi afin de permettre aux États membres de l'IGAD de réagir plus efficacement pour atténuer les conséquences de la sécheresse.

2.8 Nous réitérons notre engagement, à titre individuel et à titre collectif, à appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification destinée à contrer la menace de sécheresse et de désertification et nous convenons en outre de créer des fonds nationaux de lutte contre la désertification et un fonds de soutien sous-régional pour appuyer la réalisation de programmes d'action nationaux et de programmes d'action sous-régionaux.

2.9 Nous sommes conscients des énormes capacités que possède la région pour subvenir à tous ses besoins en produits alimentaires. À ce sujet, nous invitons instamment les États membres de l'IGAD à élaborer des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire et à tirer profit des moyens scientifiques et technologiques d'amélioration de la production et des capacités de production. Nous réaffirmons notre détermination à mobiliser et à utiliser les ressources humaines et naturelles de notre région afin d'atteindre la sécurité alimentaire.

2.10 Nous félicitons l'équipe de travail interorganisations chargée d'étudier les mesures à prendre à l'échelle du système des Nations Unies concernant la sécurité alimentaire à long terme, le développement agricole et leurs aspects connexes dans la corne de l'Afrique pour le rapport qu'elle a présenté sur l'insécurité alimentaire dans la corne de l'Afrique, et nous faisons appel aux donateurs afin qu'ils contribuent à la mise en oeuvre de ses recommandations.

2.11 Nous invitons l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau interafricain pour les ressources animales et l'Organisation de l'unité africaine à déterminer s'il existe une épidémie de fièvre de la vallée du Rift et à aider les États membres de l'IGAD à faire face au problème posé par l'interdiction d'exportation de bétail et à prendre les mesures pour éviter les graves effets sociaux et économiques qui se produiront si l'interdiction est maintenue.

2.12 Nous engageons nos illustres intellectuels nationaux de la diaspora à participer au développement de la sous-région :

a) En contribuant à améliorer notre capacité de négociation et de pression en vue de conclure de meilleurs accords en ce qui concerne les nouvelles technologies et les nouveaux marchés;

b) En aidant la région à suivre l'évolution internationale des technologies de l'information et de la biotechnologie afin de tirer profit de ces innovations;

c) En établissant des alliances et des partenariats avec d'autres organismes afin de contribuer à l'acquisition de la technologie et des connaissances scientifiques

pertinentes pour tirer profit des ressources naturelles transfrontières et pour les gérer.

3. Revitalisation du secrétariat de l'IGAD et questions institutionnelles

3.1 Nous réaffirmons notre engagement à renforcer l'Autorité et à en faire un organisme plus efficace et mieux adapté aux nouveaux besoins compte tenu des défis que posent la mondialisation et le nouveau millénaire. Par conséquent, nous réitérons notre engagement à verser nos quotes-parts ponctuellement et à acquitter les arriérés.

3.2 Nous appuyons la création, dans la sous-région de l'IGAD, d'un mécanisme visant la prévention, la gestion et la résolution des conflits intra-étatiques et interétatiques et nous prions le secrétaire exécutif d'élaborer un projet de protocole sur la création d'un système d'alerte et de réaction rapide, qui sera soumis à l'Assemblée lors de sa prochaine réunion.

3.3 Nous nous félicitons de l'appui que l'IGAD a reçu en vue de la création, au sein de son secrétariat, d'un bureau des femmes et de l'élaboration d'un plan d'action qui a été approuvé par les ministres de l'IGAD responsables des questions de parité entre les hommes et les femmes, comme cadre de politique institutionnelle visant à assurer l'intégration des sexospécificités dans les programmes et les projets prioritaires de l'IGAD.

4. Mise en application des décisions

Nous chargeons les ministres assurant la liaison avec l'IGAD de prendre les mesures nécessaires pour appliquer aussitôt que possible les décisions ci-dessus. Nous prions aussi le Secrétaire exécutif de prendre, en priorité, toutes les mesures nécessaires pour assurer le suivi de l'application de ces décisions.

Fait à Khartoum le 23 novembre 2000.